



**Fédération SUD Éducation**  
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis  
Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60  
fede@sudeducation.org ■ www.sudeducation.org



---

# **Déclaration de SUD éducation au Conseil Supérieur de l'Éducation du 13 février 2014**

Mesdames et Messieurs les membres du CSE, cher-e-s collègues,

Ce CSE de mi-année correspond à un contexte de mécontentement croissant et d'inquiétude de nos collègues.

Hier après midi à l'occasion de la réunion du Comité de suivi national de la réforme des rythmes scolaires, à l'appel des organisations syndicales du département de Seine Saint-Denis SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education et CGT Educ'action, avec des Maires et des élu-e-s, nos collègues du premier degré ont manifesté au ministère afin d'exiger du ministre qu'il suspende le décret sur les rythmes.

SUD éducation revendique des rythmes scolaires établis en concertation avec les personnels, qui garantissent l'égalité de traitement des élèves sur tous les territoires et ne sacrifient pas l'école aux intérêts des entrepreneurs de tourisme. Pour cela, il faut suspendre l'application de la réforme, abroger le décret et ouvrir des discussions sur d'autres bases. La réponse récurrente du ministère, selon laquelle grâce à la réforme on se préoccuperait désormais de ce que deviennent les enfants le mercredi après-midi n'est pas acceptable : le développement d'une prise en charge clairement péri-éducative n'impliquait pas une dégradation globale de l'ensemble des rythmes. A notre critique de la réforme du temps scolaire, cette réponse qui porte sur le temps périscolaire nous semble toujours aussi étonnante.

Aujourd'hui, jour du CSE, nous constatons à l'échelle de la région parisienne une première convergence inter-degrés avec l'appel intersyndical à la grève et à la manifestation, toujours contre la réforme des rythmes et pour la défense des moyens d'enseignement.

La lutte pour les moyens a déjà rassemblé plusieurs dizaines d'établissements en grève dans toute l'Île-de-France, comme dans le 92 qui connaît des grèves parfois reconductibles depuis plus de deux semaines, mais aussi dans d'autres académies, comme les Bouches-du-Rhône.

Est-ce étonnant ? Le constat que les postes créés dans le primaire et le secondaire ne couvriront pas les augmentations d'effectifs d'élèves à la rentrée prochaine est vécu de façon particulièrement douloureuse dans les académies caractérisées par de fortes densités scolaires et par une concentration importante des difficultés sociales et scolaires. De fait la majorité des personnels ne voient aucune rupture avec la législation précédente pour ce qui concerne leurs conditions de travail et les conditions d'études de leurs élèves.

De façon plus grave peut-être encore, les établissements ZEP font les frais de la politique de l'éducation prioritaire : quelques dizaines d'établissements entreront à la rentrée prochaine dans le dispositif REP + et bénéficieront des avancées que constituent les pondérations. Mais les nombreux collègues des autres établissements et en particulier des établissements classés font en ce moment la découverte que leur DHG est souvent en baisse ! Dans les établissements, le constat ne laisse pas de doute, la politique de l'éducation prioritaire consiste d'abord à déshabiller Paul pour habiller Pierre, est-ce bien nouveau ? Plus étonnant encore, la situation de REP + obligé de financer la pondération sur ses propres moyens !

Dans ces conditions, les rectorats tendent à adopter de mauvaises solutions pour pallier les manques, bien connues des collègues : classes mixtes (projets de classes mixtes remplies au maximum, non sens pédagogiques) pour économiser des heures, heures sup (les HSA qui atteignent parfois des records, surcharge des classes, mise en cause des seuils...

Ainsi, malgré les médiatiques annonces du ministre affichant la « priorité au prioritaire », la continuité avec le gouvernement précédent est frappante : augmentation des embauches de contractuel-le-s, explosion du nombre de contrats aidés sur des temps partiels imposés, non-titularisation des AVS, recrutements sur entretien, contractualisation des moyens alloués...

Le choc de vérité est rude : sur un plan quantitatif, la refondation annoncée ne consiste qu'à réaffecter quelques moyens à budget constant, ou au détriment des autres branches de la fonction publique. Sans engagement financier réel, il n'y a pas de vrai changement pour l'école. Le dogme du paiement de la dette fait de la refondation une illusion et l'augmentation de quelques indemnités ne masquera pas le blocage des salaires.

Sur le front des salaires en effet, les années passent, mais le dégel ne vient pas. Il s'agit bien sûr ici du dégel du point d'indice, désespérément figé depuis 2010. Il est bien évident que la suppression de la journée de carence, que nous revendiquons aussi pour les salarié-e-s du secteur privé, ne saurait constituer une compensation à la dégradation de nos niveaux de vie. « L'affaire de la rumeur » sur le projet visant à geler les avancements de carrière des fonctionnaires est particulièrement pénible.

Quelle rumeur ? Le gel des carrières a bien été préconisé par M. Migaud, président de la cour des comptes, lors de la publication du intitulé « Situation et perspectives des finances publiques ». Il y a encore quelques heures, le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale confirmait qu'il s'agit bien d'une piste. C'est donc une vraie fausse rumeur, son statut incertain résidant dans la difficulté à assumer certains choix politiques. Le démenti du gouvernement relativise seulement l'actualité d'un tel projet. "C'est une question de courage politique" a avoué semble-t-il Vincent Peillon. Il n'en reste pas moins que le projet est dans les cartons. Le point d'indice est gelé depuis 2010, les cotisations retraites s'accroissent mais les pensions de retraite n'ont pas augmenté et les allocations familiales ont été réformées à la baisse. Reste le gel des carrières...

Ce contexte rend plus inacceptable encore l'accentuation des hiérarchies au sein de nos métiers. C'est ce qu'a révélé le projet de revalorisation indiciaire des directeurs d'écoles par le biais d'un GRAF (grade d'accès fonctionnel). De même ce dispositif concernera aussi l'éducation prioritaire, ce qui est confirmé depuis la tenue hier du GT sur les statuts et les métiers du second degré. Plus que jamais, SUD éducation revendique un corps unique d'enseignant-e-s avec le même statut, une même carrière, source d'unité des personnels et une échelle unique de salaire de la maternelle à l'université.

Ce chantier nous laisse lui aussi un goût amer : au-delà d'une clarification et d'une sécurisation juridique de certaines situations, pas de réduction du temps de travail, pas d'amélioration à attendre des conditions de travail en raison du refus de fixer des plafonds et donc pas de réduction des effectifs, renoncement à certaines décharges horaires au profit d'indemnités.

Le miroir aux alouettes de la prétendue refondation est dévoilé. Pour le gouvernement, les priorités ne sont ni les conditions d'apprentissage des élèves, ni les conditions de travail des personnels. A l'heure où le président Hollande entreprend de réduire de 80 milliards d'euros les dépenses publiques d'ici à 2017, sa priorité, c'est l'austérité !

Pour la fédération SUD éducation, l'urgence est donc à l'amplification des mobilisations en cours, pour :

- Des moyens pour satisfaire les besoins
- La réduction des effectifs/classe et la définition de plafonds nationaux pour le nombre d'élèves par classe
- Des dédoublements systématiques
- La titularisation de tou-te-s les précaires et des recrutements de titulaires à la hauteur des nécessités pour toutes les catégories de personnel

Contre :

- cette école de l'inégalité des territoires,
- cette école qui perpétue le management libéral d'un côté et la précarité de l'autre.

**SUD éducation appelle tous les personnels de tous les établissements, de toutes les écoles et de tous les services à se mobiliser pour construire la grève et imposer d'autres choix pour l'École Publique de la maternelle à l'université.**